

## Évaluations durant la pandémie de COVID-19

# Planification et mise en œuvre des évaluations (mise à jour : juin 2021)

Le présent document est une mise à jour de la note de juin 2020 sur la mise en œuvre des évaluations décentralisées. Toutes les orientations du PNUD relatives à la conduite d'évaluations durant la pandémie de COVID-19 sont disponibles [ici](#).

Le contenu de cette note se fonde sur le devoir de ne pas nuire et d'assurer la sécurité du personnel, des consultants, des parties prenantes et des communautés, devoir qui doit constituer une priorité première lorsque des évaluations sont planifiées et mises en œuvre dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

La situation sanitaire mondiale demeure contrastée en ce qui concerne la COVID-19. Certains pays montrent les signes d'une sortie de la pandémie et relâchent leurs restrictions, d'autres planifient la transition du confinement vers un certain degré d'assouplissement, et d'autres encore restent confinés sans savoir quand leurs mesures pourront être assouplies.

Les unités de programmes doivent examiner leurs plans d'évaluation de cette année afin de déterminer l'impact d'une poursuite de la pandémie et d'un maintien des restrictions sur les évaluations planifiées, ainsi que les solutions les plus appropriées (replanifier ou combiner des évaluations). Les choix opérés dépendent de la situation dans chaque pays ainsi que des stratégies retenues par le gouvernement pour faire face à la pandémie.

Il convient également de prendre en compte les retards subis dans la mise en œuvre des projets en cours ainsi que les reprogrammations opérées, et leur impact probable sur les plans d'évaluation. Replanifier des évaluations plus tard dans l'année risque d'engendrer une accumulation d'évaluations : cela doit aussi être pris en compte lors de l'examen des plans d'évaluation. Les unités de programmes doivent se montrer réalistes dans leurs attentes en matière de mise en œuvre, non seulement à court terme mais aussi pour le reste de l'année. Il est vivement conseillé d'envisager des méthodologies à distance et virtuelles pour la mise en œuvre des évaluations en cours, commandées et futures.

Pour l'heure, les unités de programmes doivent procéder comme suit :

- **Examiner leurs plans d'évaluation (de juillet 2021 à décembre 2022)** afin de déterminer leurs possibilités de mise en œuvre compte tenu de la situation actuelle du pays, de l'importance de chaque évaluation planifiée et des possibilités de replanification, et plus particulièrement :
  - Procéder à une **analyse d'évaluabilité** pour toutes les évaluations à venir afin d'appuyer leur repriorisation, leur replanification et leur préparation.





- **Déterminer quelles évaluations peuvent si nécessaire être menées à distance**, selon la situation du pays, en recourant **au recueil de données à distance et à des entretiens à distance des parties prenantes**. Une note sur ce sujet est disponible [ici](#).
  - **Lorsque possible, combiner plusieurs évaluations** en une seule évaluation de réalisation, de thématique ou de portefeuille, pour permettre une mise en œuvre plus efficace. **Attention : cela n'est pas possible pour les examens à mi-parcours et les évaluations finales des projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Ceux-ci sont couverts ci-dessous.**
  - Faire si possible appel à des **évaluateurs nationaux** hautement **qualifiés**.
  - Ne placer aucun consultant, aucune partie prenante et aucun bénéficiaire dans une situation potentiellement dangereuse et proposer des méthodologies d'évaluation qui limitent l'exposition des parties prenantes à la pandémie.
- Suivre les procédures habituelles pour la modification des plans d'évaluation et des évaluations elles-mêmes, en informant les comités de pilotage des programmes et les comités de direction des projets des modifications apportées.
  - Veiller à soumettre ces modifications à l'approbation de la direction du bureau de pays, celles-ci devant également être vérifiées et approuvées par le point focal régional pour le suivi et l'évaluation (S&E), et publiées dans le Centre de ressources des évaluations (ERC).

#### **Examens à mi-parcours et évaluations finales de projets financés par des fonds verticaux pour l'environnement (FEM, Fonds vert pour le climat et Fonds pour l'adaptation)<sup>1</sup>**

- Lorsque possible, les examens et évaluations en cours visant des projets financés par des fonds verticaux doivent être menés à distance.
- Les examens et évaluations planifiés visant des projets financés par des fonds verticaux doivent être menés comme cela a été prévu, et à distance lorsque possible. Lorsque cela n'est pas possible ou souhaitable, ces évaluations peuvent être retardées avec l'accord du conseiller technique régional.
- Veuillez noter que les budgets d'évaluation des projets financés par des fonds verticaux ne peuvent pas être réaffectés à d'autres activités sans l'approbation du comité directeur du fonds vertical concerné.

#### **Évaluation de la réponse du PNUD à la pandémie de COVID-19**

- Le travail de suivi et d'évaluation doit être planifié dès la conception de tout programme ou projet lié à la COVID-19.
- Les bureaux régionaux et de pays doivent systématiquement consigner les initiatives visant à appuyer la réponse à la crise et le redressement. Des théories du changement claires doivent être élaborées pour tous les projets et les activités de reprogrammation liés à la COVID-19, en établissant les liens entre l'appui apporté par le PNUD et les réponses des gouvernements de même que des autres entités de l'ONU et des donateurs.
- La documentation doit être complète et disponible. Les cadres intégrés de résultats et de ressources existants devront prendre en compte le travail lié à la COVID-19, les reprogrammations ainsi que les

---

<sup>1</sup> Orientations de l'équipe PNUD-FEM-RBM du 26 mars 2020.



systemes et cadres de suivi mis en place pour ce nouveau domaine d'intervention du PNUD, afin de garantir le suivi de ce travail ainsi que les futures evaluations de celui-ci.

Juin 2021

